

Pour les composants d'explosifs limités contrôlés par le *Règlement de 2013 sur les explosifs* (sauf nitrate d'ammonium)

Le *Règlement de 2013 sur les explosifs* du ministère des Ressources naturelles Canada en vertu de la *Loi sur les explosifs* exige des vendeurs de composants d'explosifs limités et des produits de composants d'explosifs limités d'avoir un processus en place pour prévenir le détournement de composants d'explosifs limités.

Veillez soumettre le document le plus applicable parmi les trois documents ci-dessous et remplir la *Déclaration de l'utilisateur final*. Ces documents expirent un (1) an après la date de signature.

Veillez envoyer les documents par courriel à regulatory_affairs@vwr.com ou par télécopie à 484-881-5984.

1. Dans le cas où le composant serait destiné à être utilisé pour fabriquer un explosif, veuillez soumettre la licence ou le certificat délivré en vertu de l'acte à l'acheteur.
2. Dans le cas où l'acheteur serait lui-même vendeur, veuillez soumettre une preuve de son inscription sur la liste des vendeurs de composants d'explosifs limités.
3. Dans tous les autres cas, veuillez fournir :
 - a. une pièce d'identité délivrée par le gouvernement du Canada, ou d'une province, une administration municipale ou un gouvernement étranger qui porte une photo de l'acheteur,
 - b. deux (2) pièces d'identité contenant chacune le nom de l'acheteur (au moins une de ces pièces est délivrée par le gouvernement du Canada ou d'une province, une administration municipale ou un gouvernement étranger et au moins une de ces pièces indique l'adresse de l'acheteur),
 - c. la preuve de licence provinciale de pesticides de l'acheteur,
 - d. la preuve du numéro d'identification attribué à l'acheteur par la *Commission canadienne du blé*,
 - e. la preuve du numéro du permis de l'acheteur en tant que producteur agricole,
 - f. la preuve du numéro attribué par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario à l'acheteur,
 - g. une preuve de l'inscription de l'acheteur au titre du *Règlement sur les marchandises contrôlées*,
 - h. la preuve que l'acheteur est titulaire d'un permis d'entreprise ou d'un certificat de constitution d'entreprise.

Numéro(s) de compte(s) : _____

Cette *Déclaration d'utilisateur final* expire un (1) an à compter de la date de signature.

	Acide nitrique		Nitrate de potassium		Perchlorate de potassium		Nitrate de sodium
	Peroxyde d'hydrogène		Nitrométhane		Chlorate de sodium		Chlorate de potassium

Je compte utiliser le(s) composant(s) restreint(s) coché(s) ci-dessus de la manière suivante :

Nom (lettres moulées)	Courriel
Titre	Date
N° de téléphone	Signature